

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE INTERCOMMUNAL

N° 007/10/2023

EXERCICE 2023**Prime de Pouvoir d'Achat
exceptionnelle**

Membres en exercice :	13
Présents :	09
Suf. Exprimés :	10
Votes pour :	10
Votes contre :	00
Abstentions :	00

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf octobre à 18h30, le Comité Intercommunal du SITS de Chârost – St Florent, légalement reconvoqué en session ordinaire, s'est réuni en ses locaux, Place de la République à St Florent/Cher, sous la présidence de Madame C. LOZACH-SIRET.

Secrétaire de séance : Mme TRAMUNT

Date de convocation : 13 octobre 2023.

Etaient présents :

Mme BERTON (Titulaire) de Charost – M. GONTHIER (Titulaire) de Civray – Mme FOSSE (Titulaire) de Lapan – Mme TRAMUNT (Titulaire) de Plou – Mme ROTH (Titulaire) de Poisieux – M. DELILLE (Suppléant) de St Caprais – Mme ROBERT (Titulaire) de St Florent/Cher – M. PHILIPPEAU (Titulaire) de Saugy – Mme LOZACH-SIRET (Titulaire) de Villeneuve/Cher.

Etaient excusés :

Mme PAVIOT (Titulaire) de Lunery – M. BONNET (Titulaire) de Primelles – Mme THURNEYSSSEN (Suppléante) de Primelles (a quitté la séance à 19h26) – Mme SABOURAULT (Titulaire) de St Caprais.

Etaient absents :

Mme CAULIER (Titulaire) de Corquoy – M. ALIAGAS (Titulaire) de St Ambroix.

Ont donné « Pouvoir » :

Mme PAVIOT à Mme LOZACH-SIRET.

La Présidente rappelle à l'assemblée :

Vu le décret N°2023-702 du 31 juillet 2023, portant mise en place d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics,

Vu la possibilité laissée aux collectivités, en application du principe de parité, de mettre en œuvre cette prime exceptionnelle,

Considérant qu'il s'agit d'un « outil de politique salariale pour les collectivités qui souhaiteraient la verser à leur agents »

Après en avoir délibéré,

LE COMITE INTERCOMMUNAL

- décide de d'attribuer la Prime exceptionnelle du Pouvoir d'achat à ses agents,
- décide d'appliquer les modalités énoncées dans le décret N° 2023, pour la mise en œuvre de cette prime
- décide de verser cette prime sur l'exercice 2023,
- charge sa Présidente de signer les documents relatifs à cette prime.

Saint Florent/Cher, le 20 Octobre 2023

J. TRAMUNT
Secrétaire de Séance

C. LOZACH-SIRET
Présidente du SITS

Au registre sont les signatures

Rendue exécutoire

Transmise en Préfecture le :

Publiée le :

La Présidente du SITS,

